# résolution sur le travail jeune

**RESOLUTION BALLANDA — MURCIA.**

1) La clarification des deux problématiques fondamentales pouvant regir le développement du travail jeune de l'organisation ne s'est opérée qu'au Congrès même. Les deux orientations possibles sont :
a — En fonction du développement de notre implantation lycéenne dans les cercles rouges, des nouvelles possibilités de percée dans le milieu des apprentis, nous nous orientons vers la perspective de construction d'une ORJ. Cette perspective globale de notre travail jeune implique la définition de médiations tactiques telles que Fédération des CR de lycées, utilisation de la force de frappe lycéenne pour l'implantation dans les CET.
b — En fonction de l'étape de mutation de la Ligue qui nécessite l'investissement de ses principales forces dans le travail ouvrier ; en fonction des faiblesses du secteur lycéen et CET de la Ligue et de la dynamique incontrôlable d'une ORJ dans la période présente, dynamique qui risquerait de compromettre gravement la construction de l'organisation ouvrière, la perspective ORJ est reportée.

2) Vu l'importance du travail lycées et CET, vu le manque d'élaboration des deux propositions fondamentales
Vu qu'une décision du Congrès, tranchant définitivement sur l'une des deux propositions risquerait de compromettre gravement l'avenir de cette intervention
Vu la possibilité d'un débat éducatif par rapport au secteur jeune et à l'ensemble de l'organisation :
Le Congrès mandate le Comité Central pour organiser le débat par la sortie d'un (ou plusieurs) BI, par une conférence nationale lycées et CET. Le CC devra trancher définitivement la question avant la prochaine rentrée scolaire 71-72.
Sur ce point au moins de la construction d'une organisation de jeunesse, le Congrès mandate le CC pour convoquer au plus tard à la rentrée 71-72 une conférence nationale de l'organisation.

3) En tout état de cause, le secteur lycéen devra entreprendre la construction de mouvements de masse, par exemple sur les thèmes anti-impérialistes, et en fonction des possibilités sur l'anti-militarisme. L'intervention dans le mouvement lycéen s'opérera par le biais de structures de masse nécessairement conjoncturelles et par l'utilisation d'un sigle unitaire national.

4) La jeunesse pré-ouvrière scolarisée dans les CET et les écoles professionnelles a un embryon de conscience de classe qui se développe à mesure de leur prise de conscience politique. De ce fait elle acquiert avec la Ligue un type de lien solide et irréversible bien spécifique ne répondant pas aux critères appliqués au mouvement de la petite-bourgeoisie radicalisée. Par ailleurs elle vit les contradictions structurelles durables de la bourgeoisie dans sa politique de formation professionnelle et d'emploi, contradictions ressenties de façon immédiate, ce qui fonde la possibilité de structures permanentes dans ce milieu.
Actuellement, les comités apprentis sont des structures ambivalentes de politisation du milieu souvent créés à l'initiative de la Ligue. Ni comités de lutte, ni comités rouges, ils sont appelés à se développer temporairement et la Ligue continuera d'y œuvrer de façon unitaire. Il est possible à terme que se développent, à mesure de la radicalisation du milieu, et la fraction rouge, et l'organisation de masse unitaire à la fois politisée et pré-professionnelle. Ce processus sera d'autant plus rapide qu'il sera déterminé par la capacité de la Ligue à marteler le milieu de campagnes de mobilisation.
A chaque CET et EP son comité apprenti unitaire. A chaque comité apprenti sa feuille type « apprenti enchaîné ». La Ligue travaille à créer les conditions d'une Union Nationale des comités apprentis et son organe de presse. La Ligue regroupe les sympathisants Ligue dans des Taupes Rouges apprentis régionales ou locales. Ces Taupes Rouges apprentis, structures de formation et d'intervention, interviennent par des feuilles type « apprenti rouge » (locales, régionales, centrales).